

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 29 (1884)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Gestion du Département militaire fédérale en 1883 [suite et fin]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336433>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

4. On évitera autant que possible de combattre dans les villages et les cours des maisons de ferme.

5. Il est défendu de pénétrer dans les jardins et dans les vignes, et les plantations de maïs doivent être épargnées autant que possible.

6. Les chemins de fer et leurs stations ne peuvent être occupés ou traversés que par ordre supérieur.

7. L'artillerie marquera les buts de son tir comme suit :

Contre l'infanterie, en plantant un drapeau rouge ;

Contre la cavalerie, en plantant un drapeau blanc ;

Contre l'artillerie, en ne dressant aucun drapeau.

8. Au signal « Retraite », on arrêtera le mouvement commencé.

Au signal « Officiers dehors », les commandants des unités tactiques, avec leurs adjudants, ainsi que tous les officiers supérieurs avec leurs officiers de l'état-major général et leurs adjudants se réuniront pour la critique.

(A suivre.)

---

## Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite et fin.)

On a obtenu dans l'instruction ce qu'il était possible de faire avec la bonne volonté dont la troupe était animée et le nombreux personnel d'instruction attaché à ces cours. Les hommes n'ont pas tardé à être remis suffisamment au courant pour s'acquitter d'une manière satisfaisante de leurs devoirs sous une direction capable. Les sous-officiers, et plus encore les officiers, étaient faibles pour la plupart et n'ont pas pu être employés dans bien des cas à l'instruction de la troupe. On ne peut pas prétendre que les batteries et les compagnies de position soient devenues aptes au service de campagne, mais elles sont parvenues cependant à se consolider dans leur organisation comme unités tactiques, et ce n'est plus seulement sur le papier qu'elles existent ; déjà à ce point de vue, les cours de répétition de la landwehr ont une valeur et conservent leur raison d'être.

10 officiers et 182 élèves ont pris part à *l'école de sous-officiers* d'artillerie ; 162 de ces derniers ont reçu le certificat de capacité pour être promus sous-officiers.

Le cours de tir qui a eu lieu conjointement avec cette école a été suivi par 15 officiers, tous de langue allemande.

Les qualités des recrues étaient assez satisfaisantes et meilleures qu'en 1882 ; le degré intellectuel était quelquefois par trop inférieur. Le recrutement du train d'armée laisse toujours trop à désirer.

Les rapports d'école s'expriment favorablement sur les aptitudes des officiers et des sous-officiers ; on a cependant souvent constaté que les officiers ne s'étaient pas suffisamment préparés à leur service et

qu'ils avaient totalement négligé de s'exercer à l'équitation en dehors du service. On devra tenir absolument à ce que les officiers se préparent eux mêmes à leur service et l'on sera certainement obligé de les astreindre à l'exercice de l'équitation en dehors du service.

Toutes les écoles ont eu une marche normale et régulière. L'instruction a donné des résultats satisfaisants ; les officiers et les sous-officiers y ont participé énergiquement et dans une large mesure. Le matériel d'instruction était suffisant. Quant aux qualités des chevaux, on a pu s'en déclarer satisfait.

Le rapport fédéral constate que la marche des *cours de répétition* de l'artillerie d'élite a été normale et qu'ils peuvent être considérés comme couronnés de succès parce que le travail y a été fait avec zèle et assiduité. — Une partie des unités sont entrées au service avec un effectif beaucoup plus élevé que la moyenne, tandis que nombre de batteries et de compagnies de position se sont présentées avec un effectif inférieur à cette moyenne, ce qui a maintenu l'effectif total dans les limites prévues par le budget.

Malgré le grand nombre d'aspirants inscrits pour l'*école préparatoire d'officiers*, on n'a pu en envoyer que 49 à la 1<sup>re</sup> partie de l'école et on s'est plaint de ce que l'insuffisance du nombre n'était pas compensé par des qualités exceptionnelles. Cependant 46 élèves ont été admis, dont 13 conditionnellement. La 2<sup>e</sup> partie de l'école préparatoire comptait 47 élèves, sur lesquels 45 ont été promus au grade de lieutenant.

Le nombre des officiers sortis de l'école préparatoire d'officiers de 1883 est insuffisant pour combler les lacunes existantes, notamment dans le train d'armée et dans l'artillerie de position, ainsi que dans l'artillerie de campagne de quelques cantons ; Berne, Argovie et Vaud n'ont reçu qu'un très petit nombre des officiers nouvellement brevetés, et il y a déjà un certain nombre d'années que le Valais n'en reçoit plus pour sa batterie de montagne.

23 recrues maréchaux-ferrants, 6 recrues serruriers et 5 recrues selliers ont reçu leur instruction dans les cours spéciaux qui ont eu lieu pendant les écoles de recrues d'artillerie.

Enfin un certain nombre d'officiers de tous grades ont trouvé l'occasion de se perfectionner dans les écoles centrales.

#### *Génie.*

Comme d'habitude, il y a eu deux *écoles de recrues* sapeurs, une de pontonniers et une de pionniers. Elles ont été suivies par 36 officiers, 144 sous-officiers et soldats et 688 recrues. Ces écoles ont eu, en général, une marche satisfaisante.

15 tambours ont passé de l'infanterie dans le génie.

Les bataillons du génie nos 1, 4, 5 et 7 ont été appelés aux *cours de répétition*, ainsi que les pionniers d'infanterie des I<sup>re</sup>, IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et

VII<sup>e</sup> divisions. Les bataillons sont entrés au service avec un total de 1381 hommes sur un effectif de contrôle de 2078, et les pionniers d'infanterie avec 678 hommes sur 961. Dans la landwehr, on a appelé au service les cadres des bataillons 2 et 3 et des pionniers d'infanterie des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> divisions.

Pour la première fois, à l'exception des rassemblements de division, on a réuni pour le cours de répétition tout le génie d'une division, celui de la première. Ce service a eu lieu à Genève, sous les ordres de l'ingénieur de la division, et a donné des résultats complètement satisfaisants.

13 sergents et 8 appointés ont été appelés à l'*école préparatoire d'officiers* ; 19 d'entr'eux ont reçu le certificat de capacité pour le grade d'officier.

Le *cours technique*, dirigé par le chef de l'arme, a été suivi par 12 jeunes officiers pour la partie théorique et par 13 officiers pour les travaux de subdivision et la partie d'application. Un certain nombre d'officiers ont été envoyés aux cours d'autres armes.

1178 hommes, soit le 80 0/0 de l'effectif de contrôle, se sont présentés aux *inspections de la landwehr*.

Les *Sociétés volontaires* de pontonniers subventionnées par la Confédération sont au nombre de 14 comprenant 384 membres, soit 21 de plus qu'en 1882.

#### *Troupes sanitaires.*

Les recrues ont été instruites en 4 séries. Chaque série a pris part à un cours préparatoire militaire spécial de 11 jours après lequel il y a eu 2 à 3 écoles de recrues de 35 jours. Il a été instruit 390 *recrues*, sur lesquelles on en a inscrit : 25 comme aspirants sous-officiers, 124 comme aspirants infirmiers et 241 comme brancardiers.

Les *cours d'hôpitaux* ont eu lieu dans les 16 hôpitaux habituels et ont été suivis par 200 brancardiers, sur lesquels 195 ont pu être promus infirmiers.

Des 45 infirmiers qui ont été appelés à trois *écoles de sous-officiers* de 21 jours, 42 ont pu être avancés au grade de caporal.

Il y a eu en 1883 deux *écoles préparatoires d'officiers* de langue allemande, suivies par 45 médecins et 7 pharmaciens ; sur ce nombre, 5 médecins et un pharmacien n'ont pas pu être brevetés. Faute d'un nombre suffisant de candidats, l'école de langue française a été renvoyée à cette année.

L'autorité militaire se plaint de ce que la durée des écoles d'officiers et de sous-officiers (4 et 3 semaines) est trop courte pour que tous les élèves puissent atteindre le but de l'instruction.

46 médecins d'un certain âge ont suivi avec beaucoup d'empres-

sement les *cours d'opérations* qui ont eu lieu à Zurich, Berne et Genève.

Il n'y a pas eu de cours d'officiers supérieurs en 1883; en revanche, 2 médecins de division ont pris part au voyage de reconnaissance de l'état-major général pour perfectionner leurs connaissances militaires.

L'autorité fédérale désire voir maintenir cette institution pour l'avenir, sans préjudice toutefois des cours sanitaires proprement dits pour les officiers supérieurs. Ces voyages d'exercices ne sont pas seulement un excellent moyen d'instruction pour les officiers sanitaires, mais aussi pour les officiers de l'état-major général qui ont ainsi l'occasion de se familiariser davantage avec l'organisation et les exigences du service sanitaire de campagne.

10 ambulances de l'élite ont été appelées aux cours de répétition, avec un effectif total de 87 officiers et 491 sous-officiers et soldats. Après leur cours préparatoire, les ambulances ont pris part aux manœuvres de campagne des régiments d'infanterie 1 à 4, de la IV<sup>e</sup> division et de la X<sup>e</sup> brigade d'infanterie, et le personnel sanitaire des troupes a rejoint ses corps.

Dans la section vétérinaire, les services ont eu lieu comme de coutume. 9 vétérinaires ont été proposés pour le brevet après l'école préparatoire. 10 vétérinaires d'un certain âge ont pris part au cours de répétition qui a eu lieu à Thoune.

6 maréchaux-ferrants de cavalerie et 21 d'artillerie ont reçu le certificat de capacité.

#### *Troupes d'administration.*

6 officiers, 17 sous-officiers et soldats et 102 recrues ont suivi l'école de recrues. On a constaté une amélioration dans le choix de ces dernières.

Les compagnies d'administration nos 1, 4, 5 et 7 ont été appelées aux *cours de répétition* de 1883. La compagnie n<sup>o</sup> 1 a fait un cours de 10 jours à Thoune et a été chargée de la subsistance, en régie et en magasin, des troupes casernées sur cette place d'armes; mais ces troupes n'étaient pas assez nombreuses pour occuper suffisamment une compagnie, et à l'avenir on appellera ces unités à des manœuvres de troupes plus considérables, où elles pourront exercer plus efficacement leur activité. Les compagnies 5 et 7 ont été envoyées aux manœuvres des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> brigades d'infanterie à Kulm et à Liestal, et la 4<sup>e</sup> compagnie a été chargée de pourvoir à la subsistance en régie de la IV<sup>e</sup> division de l'armée pendant son rassemblement de division. L'effectif total des 4 compagnies comportait 306 hommes sur 440 d'effectif de contrôle.

Les services rendus par les compagnies 4, 5 et 7 pendant les manœuvres de division et de brigade, ont été appréciés, et la subsistance n'a donné lieu à aucune réclamation. La 4<sup>e</sup> compagnie a dû

être notablement renforcée par l'infanterie, tandis que les compagnies 5 et 7 suffisaient complètement, avec leur effectif actuel, au service de la subsistance d'une brigade d'infanterie avec armes spéciales.

Aucune construction n'a été ordonnée cette année en fait d'établissements de subsistance ; Lucerne est la seule place où l'on ait dû faire faire des travaux d'installations indispensables, tandis qu'à Kulm et à Liestal, tout avait été créé sur le pied de campagne, sans occasionner de frais. Ce système a été reconnu excellent, il permet à la compagnie d'administration d'être absolument indépendante et diminue les frais.

Aux deux *écoles préparatoires d'officiers* ont été appelés 1 officier d'infanterie, 20 fourriers et 30 sous-officiers de diverses armes, soit en tout 51 hommes. 39 d'entr'eux ont été brevetés.

On a essayé de ne faire que deux écoles de fourriers, mais on a reconnu qu'il en faut trois, vu le nombre trop élevé des élèves. 115 des 121 élèves appelés ont été nommés au grade de fourrier et 14 d'entr'eux ont été proposés pour l'école préparatoire d'officiers.

Il y a eu une *école d'officiers* de 6 semaines pour les jeunes officiers d'administration des corps de troupes composés. Le personnel de cette école a procédé à la reconnaissance du terrain de manœuvres du canton des Grisons, où le rassemblement de la VIII<sup>e</sup> division de l'armée a lieu cette année, et y a recueilli les renseignements statistiques nécessaires. L'essai de l'année précédente a démontré l'utilité de cette mesure.

Tel est le résumé du rapport de gestion pour ce qui concerne le recrutement, l'effectif de l'armée et les services d'instruction. Nous croyons que c'est cette partie qui contient le plus de renseignements de nature à intéresser nos lecteurs. Le reste du rapport traite de questions essentiellement administratives et est trop chargé de détails et de chiffres pour que nous puissions en donner une analyse un peu complète dans un court espace. Nous nous bornerons donc à toucher quelques points principaux dans la seconde partie du document qui nous occupe.

La *question de la chaussure* n'a pas encore pu sortir de la période des essais. Ces essais ont été continués en 1883 dans la VIII<sup>e</sup> division. La commission chargée de cette affaire est encore en retard avec son rapport ; mais il devrait en tous cas être possible de régler cette affaire en 1884.

12,701 hommes sont tombés *malades* dans les divers services de l'année. 12 d'entr'eux sont décédés.

La Confédération a actuellement à sa charge 213 *pensions* avec un montant total de 49,945 fr.

*Service vétérinaire.* 29 officiers vétérinaires ont dû être appelés à

un service extraordinaire cette année, et, comme l'élite continue de manquer de jeunes vétérinaires, on a dû recourir en outre à l'emploi de 12 vétérinaires civils.

Il a été traité 2185 chevaux militaires. 21 ont dû être abattus.

On a payé une somme totale de 37,738 fr. à titre de dépréciation pour 1282 chevaux.

*Matériel de guerre.* Il a enfin été créé un inventaire général du matériel de guerre fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 1883, suivant les prescriptions de l'ordonnance sur la tenue des inventaires des administrations fédérales du 26 novembre 1881. Cet inventaire accuse un total de 6,919,908 fr. 32, mais il faut remarquer que le matériel de guerre proprement dit, dont la valeur est estimée à 11,588,402 fr. 89, n'y figure que pour le 30 0/0 de cette somme, soit pour 3,476,520 fr. 86.

Sur les 128,849 armes présentées aux inspections, 13,826 ont été retirées pour être réparées; 4228 étaient atteintes par la rouille. Il y a eu en général un léger progrès dans l'entretien des armes.

L'achat de *couvertures de laine* a été continué; la Confédération en possède actuellement 24,117, dont 14,319 dans les dépôts fédéraux et 9798 dans les arsenaux des cantons.

*Dépôt de munitions.* La vente totale de la munition de fusils s'est élevée à 14 millions de cartouches, chiffre qui peut être considéré, au moins pour l'avenir le plus rapproché, comme la consommation normale d'une année. Cette consommation annuelle permet d'échanger régulièrement et dans un temps relativement court, toute la réserve de guerre des armes à feu portatives. — La fabrique de munitions a, en revanche, confectionné 17,539,530 cartouches à balle. — Des tableaux spéciaux indiquent, d'une manière détaillée, la quantité de munitions d'infanterie et d'artillerie consommée et fabriquée dans l'année.

La *carte topographique* de la Suisse fait l'objet d'un titre spécial, avec un tableau colorié de l'état actuel des travaux y relatifs.

Le principal événement à signaler pour ce qui concerne les *établissements militaires* de Thoune, et spécialement pour la fabrique fédérale de munitions et les ateliers de construction, est l'établissement de moteurs à eau sur cette place d'armes, consistant en deux turbines d'une force motrice maxima de 80 chevaux chacune. Cette installation présente, outre de grands avantages financiers, celui de faciliter l'exploitation des ateliers en temps de guerre au moyen d'une force motrice indépendante de l'étranger.

La *poudre* normale, dont on se sert depuis 1875, paraît avoir perdu de sa force ces derniers temps, ensorte qu'il faut la remplacer par une nouvelle poudre de meilleure condition.

La précision obtenue de cette poudre, éprouvée avec des armes et de la munition d'ordonnance, à 100 et 300 m. de distance, a donné une moyenne de précision de 50 % de tous les essais de tir.

L'autorité fédérale consacre un chapitre spécial à diverses questions touchant l'amélioration et l'agrandissement de diverses *places d'armes* (Berne, Bière, Frauenfeld, Liestal et Thoune). Sauf pour la place de Thoune, où l'on a acquis les terrains encore nécessaires pour garantir la sécurité de la ligne de tir, ces questions étaient encore en voie de tractation à fin 1883.

*Fortifications.* Comme d'habitude, l'entretien des ouvrages existants a été borné au strict nécessaire.

Quant à la question de nouvelles fortifications, l'autorité fédérale fait remarquer que pour tenir compte des propositions faites par diverses commissions, quant au genre et au système d'ouvrages à élever (voir le rapport de gestion de l'année dernière), elle a donné l'ordre au bureau du génie d'étudier sur place quelques-uns des projets, de se baser sur le résultat de ces études pour faire élaborer sur le terrain des projets qui tiennent compte des exigences actuelles et de lui soumettre un devis des frais pour qu'elle puisse le comparer avec ceux que les commissions dont il s'agit lui avaient déjà présentés. Le bureau de l'état-major général reçut ensuite l'ordre de faire examiner, conjointement avec le bureau du génie et quelques experts qu'il y aurait lieu de s'adjoindre à cet effet, la question de savoir s'il ne serait pas possible de créer à bref délai une place d'armes centrale, fortifiée au moyen d'ouvrages provisoires, pour recevoir la plus grande partie de l'armée de campagne, et, dans ce cas, quel serait le nombre des ouvriers et la nature et la quantité de matériel dont on aurait besoin pour cela. Le dossier des actes de cette affaire ayant dès lors été complété sous ce rapport, le département militaire a fait, sur cette importante question, un rapport résumant l'état dans lequel elle se trouve en ce moment. La décision qui devra être prise rentre dans l'exercice de 1884, et l'on a lieu d'espérer qu'elle sera mieux examinée, aux Chambres, que ne l'a été naguère la suppression de quatre bataillons de l'armée fédérale.

---

Nous pensions trouver encore dans le rapport de gestion du Département militaire quelques renseignements sur ce qu'il avait bien pu ordonner au sujet de la zone neutre de la Savoie, menacée, disait-on, dans sa neutralité réelle, par des projets de fortification français et par des mouvements de troupes françaises du 14<sup>e</sup> corps d'armée dont on a beaucoup parlé l'an dernier. N'ayant rien trouvé de semblable dans ce rapport, nous avons feuilleté ceux des autres Départements et finalement découvert dans le rapport du Département politique, les lignes ci-après que nous croyons devoir citer textuellement :

f) *Question de Savoie.* — Dans le courant du mois de septembre, l'opinion publique en Suisse fut émue par des concentrations de

troupes françaises dans la zone neutralisée de la Savoie, sur les confins du canton de Genève. Presque dans le même temps le bruit se répandait que le gouvernement français faisait fortifier le mont Vuache. Le mont Vuache est situé à 24 km. au sud-ouest de Genève, sur la rive gauche du Rhône. Il fait face au fort de l'Ecluse qu'il domine en partie et barre complètement la vallée du Rhône. Le mont Vuache est compris dans la partie de la Savoie qui a été neutralisée par le traité de Vienne.

Immédiatement la presse s'empara de la question. Le *Temps*, un journal qui peut être à juste titre considéré comme un organe officieux du ministère Ferry, loin de contester que la France eût l'intention d'ériger des fortifications dans la zone neutralisée, chercha à démontrer, au contraire, qu'elle était en droit de le faire.

Le 1<sup>er</sup> octobre, nous reçûmes des communications positives : Un seul régiment, le 30<sup>e</sup> d'infanterie, comptant environ 1400 hommes et faisant partie du 14<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier général est à Lyon, avait manœuvré les 12 et 13 septembre entre Annecy et Thonon, derrière le Salève.

Sur le mont Vuache, on n'avait pas encore commencé les ouvrages de fortifications. Toutefois, les études paraissaient être achevées sur le terrain. On avait exécuté de nombreuses coupes dans les bois taillis de la montagne, ainsi que le tracé d'une route stratégique d'Entremont au Vuache. Au sommet du mont, un observatoire avait été érigé pour faciliter le profilage. Bref, les travaux préliminaires étaient prêts et l'intention de fortifier le Vuache apparaissait bien évidente.

Sur la proposition du Département politique, nous décidâmes, le 16 novembre, d'adresser à notre ministre à Paris la dépêche suivante, avec mission d'en remettre copie à M. le ministre des affaires étrangères de la République française :

« Le gouvernement fédéral a appris que le génie militaire français aurait fait faire récemment quelques études qui paraissent avoir en vue la construction d'ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» Comme ce mont est situé dans la région de la Savoie qui fait partie de la neutralité de la Suisse, en vertu des stipulations de l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, le gouvernement fédéral n'a pu voir ces faits avec indifférence.

» L'article 92 de l'acte de 1815 dit :

« Art. XCII. Les provinces de Chablais et du Faucigny et tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le Roi de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par les puissances.

» En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver

» dans ces provinces se retireront et pourront à cet effet passer par  
» le Valais, si cela devient nécessaire ; aucunes autres troupes  
» armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la  
» Confédération suisse jugerait à propos d'y placer ; bien entendu  
» que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ces  
» pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sardaigne pourront  
» aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon  
» ordre. »

» Lorsqu'en 1860, S. M. le roi de Sardaigne a consenti à la réunion de la Savoie à la France, il a stipulé expressément qu'il ne pouvait transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possédait lui-même et qu'il appartiendrait à S. M. l'empereur des Français de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner une garantie qui résultent des stipulations de ce congrès.

» Pour les parties neutralisées de la Savoie, la France est donc tenue, comme l'était le roi de Sardaigne, de se conformer aux conditions de l'art. 92 précité. Elle a ainsi l'obligation de retirer ses troupes des parties neutralisées de la Savoie toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» En présence de cette disposition dont le gouvernement français a déclaré solennellement, peu après la cession de la Savoie, qu'il acceptait la complète exécution, le gouvernement fédéral se plaît à croire que la France ne nourrit pas le projet d'élever des ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» On ne saurait, en effet, concilier l'établissement dans les parties neutralisées de la Savoie d'ouvrages qui ne peuvent être faits qu'en vue de la guerre et utilisés qu'en cas de guerre avec l'obligation imposée au souverain de la Savoie de retirer ses troupes toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveraient en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» Le Conseil fédéral croit donc pouvoir espérer que le gouvernement français voudra bien lui donner l'assurance qu'il n'a pas l'intention de fortifier le mont Vuache.

» Cette déclaration rassurerait l'opinion publique, justement alarmée en Suisse, et contribuerait à accroître les sentiments réciproques d'amitié et de confiance que le gouvernement de la Suisse, comme celui de la République française, a toujours eu à cœur de cultiver et de développer entre les deux pays.

» Vous voudrez bien, M. le ministre, donner communication de la présente note à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères de la République française et lui en laisser copie. »

Le 17 novembre, la dépêche fut remise à M. le ministre Lardy, qui avait été mandé à Berne pour recevoir ses instructions, et le 21 déjà, elle était communiquée à M. Ferry, récemment appelé à la direction des affaires étrangères en remplacement de M. Challemel-Lacour.

Le point de vue auquel nous nous sommes placés pour apprécier la question est suffisamment élucidé dans cette note, pour qu'il nous soit permis de nous abstenir de tout commentaire ultérieur.

Avant d'ouvrir les pourparlers avec le gouvernement de la République française, nous avons jugé convenable d'attendre que la violente polémique à laquelle la presse suisse, française et étrangère s'était livrée se fût apaisée. Il nous importait de ne laisser subsister aucun doute sur les dispositions conciliantes avec lesquelles nous abordions les négociations et de convaincre le gouvernement français que nous agissions de notre propre mouvement et sans y avoir été sollicités par aucune influence étrangère.

M. le ministre Lardy développa auprès de M. Ferry toutes ces considérations en lui remettant la note dont la teneur précède et il lui exprima notre désir de ne pas faire de cette question une cause de conflit européen.

Le 2 décembre déjà, M. Ferry faisait à notre ministre les communications les plus rassurantes sur les intentions de la France. Quelques jours plus tard, M. Arago, ambassadeur de la République française à Berne, nous répétait les mêmes déclarations, d'abord à titre officieux, puis officiellement.

En substance, ces communications portaient que la France était décidée à ne fortifier ni le mont Vuache, ni aucun point de la zone neutralisée ; que le ministre de la guerre avait pris ses dispositions pour que la Savoie neutre ne fût pas comprise dans son plan de mobilisation et que, cas échéant, les petites garnisons françaises stationnées en Savoie seraient retirées immédiatement.

Bien que ces déclarations fussent satisfaisantes, il nous parut opportun d'insister pour obtenir une réponse *écrite* à notre note. Le gouvernement français ne s'y refusa point, et le 17 décembre, M. Arago remit au président de la Confédération la copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir du ministère des affaires étrangères. Cette dépêche était conçue en ces termes :

Paris, le 14 décembre 1883.

« Son Excellence Monsieur Jules Ferry, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Arago, Ambassadeur de France en Suisse.

« Monsieur,

« Des renseignements parvenus à Berne, ont, parait-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever

certaines ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le gouvernement fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

« Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au mont Vuache, et que, dans les études pour la mobilisation, l'état-major français s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

« Vous pouvez remettre au Conseil fédéral copie de la présente communication qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus, et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

« Agréez, etc.

« (signé): JULES FERRY. »

Cette communication répond entièrement à la question écrite que nous avons posée, puisque le projet de fortification du Vuache était le seul point sur lequel nous eussions fait porter le débat. La réponse va même au-delà de notre demande, car le gouvernement français nous assure que, dans ses études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Cette dernière phrase est de la plus haute importance; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815.

D'autre part nous n'avons pas manqué de recueillir avec soin les déclarations si satisfaisantes qui ont été données à notre ministre par M. le président du cabinet et à nous-même par M. l'ambassadeur de France. Ces déclarations, empreintes du plus vif sentiment de cordialité et inspirées sans doute par le désir de dissiper tout nuage qui pourrait obscurcir nos bonnes relations avec la France, nous sont acquises. Elles ont rassuré complètement l'opinion publique en Suisse sur les intentions de la France à notre égard.

Ensuite de la réponse de la France, nous avons pu considérer comme clos l'incident relatif aux fortifications du Vuache et nous avons exprimé à M. Lardy, notre ministre à Paris, toute notre satisfaction pour la manière distinguée dont il avait rempli sa mission.

Nous aimons à relever aussi que pendant toute la durée des négociations, nous avons rencontré chez M. le président du conseil des ministres de la République française, de même que chez M. l'ambassadeur Arago les dispositions les plus conciliantes.

---